



**Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario**

Inscription pour les jeux et loteries  
Téléphone : 416 326-8700  
Sans frais en Ontario : 1 800 522-2876

90, avenue Sheppard Est  
Bureau 200

Toronto ON M2N 0A4

Numéro d'identification d'organisme  
(N.I.O.)

**Demande relative à la mise  
sur pied et à  
l'administration d'une  
loterie super gros lot**

Nous, soussignés, à titre de représentants de \_\_\_\_\_, Nom de l'association/organisme de bienfaisance

qui est une association de commanditaires ou un organisme de bienfaisance, demandons une licence pour la mise sur pied et l'administration d'un super gros lot, au nom des organismes religieux ou de bienfaisance indiqués ci-après.

1. La période couverte par la licence de super gros lot commencera le : AA MM JJ Date du début et prendra fin le : AA MM JJ Date de la fin

en ce qui a trait à la salle de bingo \_\_\_\_\_ Nom de la salle

Numéro d'inscription de la salle de bingo \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

2. Indiquer les heures de début de toutes les séances de bingo ordinaire au cours desquelles le super gros lot sera mis sur pied.

Indiquer les séances supplémentaires sur une feuille séparée.

Tranches horaires						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE

3. Le nombre total de séances qui auront lieu en vertu de la présente demande est \_\_\_\_\_ (période maximale de 26 semaines).

4. Pour gagner le super gros lot lors de la première séance de chaque série, le joueur doit remplir sa carte de bingo après le tirage d'un nombre donné de numéros, soit 50. Si le gros lot n'est pas gagné, on doit alors tirer un numéro supplémentaire à chaque séance jusqu'à ce que le montant principal du super gros lot soit gagné.

5. Le prix des cartes sera : \_\_\_\_\_ \$ pour une et \_\_\_\_\_ \$ pour \_\_\_\_\_ cartes et plus.

6. La valeur du super gros lot qui sera décerné à la ou aux personnes ayant rempli leur carte de bingo après le tirage d'un nombre donné de numéros ou moins sera \_\_\_\_\_ \$. La valeur du prix de consolation remis à la ou aux personnes ayant rempli leur carte de bingo après le tirage d'un nombre donné de numéros supérieur à celui prévu pour le super gros lot sera \_\_\_\_\_ \$. La valeur totale de tous les prix supplémentaires décernés sera \_\_\_\_\_ \$.

7. DROITS DE LICENCE

Les droits de licence sont calculés comme suit :

$$\text{Prix du super gros lot + prix supplémentaires} \times \text{nombre de séances} \times 40\% \times 3\% = \text{\$ Montant à payer}$$

8. Compte en fiducie de super gros lot désigné (Remarque : s'il s'agit d'une première demande, il faut joindre un chèque portant la mention « nul » pour ce compte)

Nom de l'établissement financier où les fonds sont déposés \_\_\_\_\_ Numéro de compte \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

**N.B. : UNE COPIE DU PROGRAMME DES PARTIES DE BINGO ORDINAIRE DOIT ACCOMPAGNER LA DEMANDE.**

## Attestation

Nous, soussignés, à titre de dirigeants principaux autorisés des organismes religieux ou de bienfaisance ci-dessous, déclarons conjointement et individuellement ce qui suit :

- Nous sommes autorisés à présenter cette demande de licence au nom de l'organisme.
- Nous avons lu et comprenons les modalités régissant la licence de super gros lot et toutes les modalités régissant les licences de bingo pertinentes.
- Nous convenons d'assumer la responsabilité de la mise sur pied et de l'administration du super gros lot, y compris les services dispensés par les fournisseurs relatifs au jeu.
- Toutes les réponses fournies dans la présente demande, ainsi que les renseignements indiqués dans les documents et le matériel ci-joints sont exacts et complets.
- Nous sommes responsables de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'infraction à la loi, y compris le *Code criminel* du Canada, le décret et la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* ainsi que les règlements afférents.
- Nous comprenons qu'un manquement à ces responsabilités risque d'entraîner le refus des demandes, l'annulation ou la suspension des licences et peut donner lieu à des poursuites en responsabilité civile et des poursuites criminelles à l'égard de la dirigeante ou du dirigeant principal, du membre désigné responsable et de l'organisme.

**Nom de l'organisme participant**

---

---

---

---

---

**Signature de la dirigeante ou du dirigeant principal autorisé**

---

---

---

---

---

**Président(e) de l'association ou représentant(e) de l'organisme**

--

Nom complet en lettres moulées

--

Adresse

Domicile	(      )	—
----------	----------	---

(      )	—	Domicile
----------	---	----------

Travail	(      )	—
---------	----------	---

Téléphone

(      )	—	Travail
----------	---	---------

Télécopieur	(      )	—
-------------	----------	---

(      )	—	Télécopieur
----------	---	-------------

Année	Mois	Jour

Date

Année	Mois	Jour

--

Signature

--

Témoin